



# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

## VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2015\_CCPG\_S\_002\_Lavage conteneurs**

**Objet : Prestations de lavage de conteneurs à ordures ménagères**

Le présent marché concerne les prestations de lavage des conteneurs à ordures ménagères situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Glazik.

Le présent **marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un seul lot.

La collectivité souhaite que les prestations soient réalisées dans un délai de 8 (huit) semaines à compter de sa notification. Le candidat proposera son délai (et dates d'intervention) dans le mémoire technique qui deviendra contractuel. Le délai fait partie du critère de notation de la valeur technique de l'offre.

Le présent marché porte sur **un lavage** de chaque conteneur collectif de la CCPG.

## **I. Les clauses techniques**

### **I.1 Dispositions générales**

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution des prestations.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, toutes les prestations spécifiées au cahier des charges selon les directives qui seront données par la responsable du service des déchets et dans les **conditions** et les **délais** contractualisés.

Le prestataire est réputé avoir analysé toutes les contraintes relevant du présent marché et s'être rendu compte de la situation, de l'importance et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de son exécution.

Il devra donc prendre dès le début de la commande, tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUTES LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, l'attributaire du marché sera entièrement responsable des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par son manque de précautions ou par la faute de l'un de ses ouvriers ou employés, être occasionnés à son personnel et à son matériel.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégage de toute responsabilité.

L'attributaire du présent marché d'état devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

## **1.2 Réalisation des prestations**

Les conteneurs sont répartis sur les 5 communes constituant la communauté de communes : Briec, Eder, Landrévarzec, Landudal et Langolen. (voir territoire sur la carte en pièce jointe).

La communauté de communes dispose du parc de conteneurs suivant :

- environ 50 bacs roulants, à 4 roues, de 330 litres,
- environ 430 bacs roulants, à 4 roues, de 500 litres,
- environ 190 bacs roulants, à 4 roues, de 660 litres,
- environ 430 bacs roulants, à 4 roues, de 750 litres,

La CCPG mettra à disposition du prestataire :

- soit un camion de collecte avec chauffeur pour guidage du prestataire et vidage éventuel avant lavage ;
- soit seulement une personne chargée de guider le prestataire, le lavage se faisant alors en suivant une benne à ordures ménagères lors de sa collecte (les tournées étant fixes, elles ne pourront pas faire l'objet de modification pour les besoins du prestataire).

Le titulaire du marché devra mettre à disposition les personnels qualifiés et les matériels nécessaires et suffisants pour la bonne exécution des prestations définies dans le présent cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur (code du travail, ...).

Le matériel devra être correctement entretenu et n'entraîner aucune nuisance autre que celle découlant de l'exécution normale du marché. Il sera conforme à toutes les normes existantes, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et d'insonorisation.

De même, le titulaire du marché devra être en mesure de pallier tout incident d'exploitation. Ainsi, en cas de panne d'un matériel, quel qu'il soit, il devra le remplacer par un matériel équivalent dans un délai tel que les obligations du présent cahier des charges soient respectées.

Le soumissionnaire fournira dans son mémoire technique la liste des matériels affectés ou potentiellement mobilisables pour la prestation. Il devra également transmettre tous les documents et renseignements afférents qui pourraient lui être demandés par la CCPG.

Le titulaire du marché reste bien entendu entièrement responsable de ses engins tout au long du contrat. Il sera notamment responsable vis à vis des dégradations causées à des tiers par ses matériels ou son personnel lors de l'exécution de la prestation.

La campagne sera réalisée sans interruption. Le prestataire précisera dans son mémoire technique le délai prévisionnel d'exécution des prestations.

La campagne sera planifiée d'un commun accord entre le prestataire et la CCPG en fonction de leur planning respectif.

Les dates d'intervention seront confirmées dans l'ordre de service adressé au prestataire.

Les retards d'intervention du prestataire, quels qu'en soit la cause, feront l'objet des pénalités prévues au CCAG.

Le soumissionnaire précisera dans son mémoire technique ses horaires de travail.

Les conteneurs seront placés dans une trémie de lavage sur un camion équipé à cet effet ou/et lavés manuellement avec une lance à pression amovible.

Le soumissionnaire fournira dans son mémoire technique un descriptif de son procédé de lavage ainsi que les fiches techniques et de données de sécurité du(es) produit(s) utilisé(s).

Il fournira à minima les informations suivantes :

- lavage intérieur et/ou extérieur ?
- lavage à l'eau « propre » exclusivement ou à l'eau recyclée ?
- température de l'eau (°C)
- pression de l'eau (bar)
- volume de la cuve d'eau (L)
- consommation d'eau (L/conteneur)
- récupération et stockage de déchets solides avant lavage ?, si oui vidage manuel ou mécanique et capacité de stockage (T)
- action mécanique de lavage ?
- temps de lavage (secondes/conteneur)
- utilisation de détergent ?
- désinfection ?

Les consommables nécessaires au lavage seront à la charge du prestataire y compris l'eau propre. Le ravitaillement devra se faire sur les bornes prévues à cet effet.

Aucun déversement de déchets et/ou d'eaux usées sur la voie publique ou dans le milieu naturel ne devra avoir lieu. Les déchets solides devront être séparés des eaux usées, stockés et déposés dans un bac à ordures ménagères à la déchetterie de la CCPG à Briec ou directement à l'UVED de Briec. La cuve d'eaux usées sera vidangée sur l'aire de lavage à la déchetterie de la CCPG à Briec.

La CCPG se réserve le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle juge nécessaires pour s'assurer que la prestation est exécutée dans la plus stricte application du marché et de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du marché se pliera donc à ces contrôles et laissera à la disposition de la CCPG tous les documents que celui-ci serait en droit de lui demander.

A la fin d'une campagne le prestataire fournira le relevé de la quantité de conteneurs réellement lavés par commune.

## II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Communauté de Communes du Pays Glazik
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :  
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52, [dst@glazik.com](mailto:dst@glazik.com)
- Coordonnées de l'interlocuteur du service déchets  
Mlle Charlotte Le Guénic – 06 83 18 05 73
- Retrait des dossiers : Ils peuvent être retirés au siège de la Communauté de Communes et ils sont disponibles sur le site de l'AMF29  
*[amf29.asso.fr/marches-publics](http://amf29.asso.fr/marches-publics)*

- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60,00%
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	40,00%

**□ Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** =  $60 \times (Y1/Y)$ , dans laquelle : 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

**□ Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

**Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères**

	6 niveaux d'appréciation	Sous-critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **lundi 28 septembre 2015 à 12 heures**

A :

Communauté de Communes du Pays Glazik  
Service des Marchés  
Rue du Gal de Gaulle  
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015\_CCPG\_S\_002\_Lavage conteneurs »

- Pièces du marché :
    - Le présent CCP
    - Le Détail Estimatif et Bordereau des prix Unitaires
    - Le CCAG Fournitures (pièce à ne pas fournir)
    - un « **mémoire technique** » **pièce obligatoire** comprenant :
      - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
      - Les références réglementaires adoptées,
      - Les fiches techniques des matériels et produits,
      - Le délai proposé contractuellement
      - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
- (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
  - NOTI2
  - Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture à l'achèvement des prestations. Le règlement sera réalisé sur la base du nombre de conteneurs réellement lavés et acceptés **conformes**.

Une pénalité pour retard, en cas de dépassement du délai proposé par le soumissionnaire, pourra être appliquée suivant la formule suivante :  $P = V * R / 300$  ( V : valeur des prestations en retard ; R : nombre de jours de retard).

### III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Délai et dates de réalisation des prestations proposés par le candidat :

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.  
L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de l'application du Bordereau des prix et du détail estimatif est égale à :

Montant hors T.V.A. ....	€
T.V.A. au taux de % .....	€
<b>Montant T.V.A. incluse</b> .....	<b>€</b>

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature et cachet du candidat

A .....

Le .....

#### **IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de

..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Président,

Le .....

Jean-Hubert PETILLON.